

Compte-rendu Conseil Municipal du 01 juillet 2025

20h30 salle du conseil de la Mairie de Cussey sur l'Ognon

Présents (9) : Aude BETTINELLI, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Laurence RICQ, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Etienne VUILLEMIN, Sylvaine ROUX-STREIT- (arrivée à 21 heures)

Absents excusés (3) : Gildas DUCHENE, Jean-Marc FEVRE, Sébastien THIBAUD,

Pouvoirs (1) : Sébastien THIBAUD donne pouvoir à Laurence RICQ

Secrétaire de séance : Aude BETTINELLI

Ouverture de séance : 20h39

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juin 2025
- Acquisition de parcelles boisées
- Devis nettoyage vitrerie écoles
- Validation des entreprises retenues dans le cadre du projet de rénovation du presbytère et du dojo

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juin 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juin 2025.

Aucune remarque ou demande de modification n'est formulée.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Acquisition de parcelles boisées

2 parcelles boisées jouxtant le domaine communal ont été mises en vente.

Il s'agit des parcelles ZE71 et ZE73 de surfaces respectives de 3 400m² et 1 812m². Ces parcelles jouxtant le domaine communal au niveau des parcelles boisées 14 et 15, la commune peut faire valoir son droit de préférence, c'est-à-dire de pouvoir se porter acquéreur.

Ces deux parcelles sont proposées à la vente au prix de 1 600€.

La parcelle ZE71 a été exploitée il y a une trentaine d'années, et pour l'instant peu de bois sont arrivés à maturité pour être exploités. La parcelle ZE73 contient des bois arrivés à maturité, notamment des essences de chêne qui peuvent être exploitées rapidement.

Ces deux parcelles présentent l'inconvénient d'être difficiles d'accès.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil fait valoir son droit de préférence et se porte acquéreur de ces deux parcelles pour un montant de 1 600€.

Le conseil procède au vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Retrait : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition

Devis nettoyage vitrerie écoles

La commune a demandé un devis pour le nettoyage des vitres, encadrements et tablettes des vitreries des deux écoles à l'entreprise Lustral, entreprise qui intervient pour le ménage des bâtiments communaux.

Le devis s'élève à 1 820€ hors taxes.

Parallèlement à ce devis, la commune a reçu une proposition alternative à moindre coût permettant la réalisation de cette prestation. Elle pourrait être réalisée pendant les vacances de la Toussaint. Les employés communaux devront dans ce cas procéder au nettoyage des vitres du préau et de la baie vitrée à l'entrée de l'école maternelle pendant les vacances.

Le conseil doit se prononcer sur ces demandes.

Le conseil procède au vote :

Pour : 0 Contre : 10 Abstention : 0 Retrait : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse la proposition de l'entreprise Lustral, et s'oriente vers la solution alternative proposée.

Validation des entreprises retenues dans le cadre du projet de rénovation du presbytère et du dojo

Ce projet de travaux se répartit en 15 lots.

L'avant-projet définitif avait permis d'évaluer le coût des travaux de à 1 553 051€ HT et hors frais d'études et de provisions pour imprévision.

Le dépouillement des appels d'offres a permis d'engager des négociations avec les entreprises s'étant positionnées et de permettre une réduction des coûts de certains postes, notamment le lot relatif à l'étanchéité.

Les offres des entreprises ont été remises et après analyse et négociation, il est proposé d'attribuer les lots aux entreprises pour les montants suivants :

Actualisation des subventions prévisionnelles attendues et à solliciter :

FEDER	156 986,00€
ETAT (DETR)	200 000,00€
CAF du Doubs	61 389,00€
Région BFC	129 533,00€
Département du Doubs	250 121,00€
Grand Besançon Métropole (fonds climat)	67 380,00€
Grand Besançon Métropole (fonds de soutien)	82 080,00€
CCRT	75 000,00€
SYDED (Transition énergétique)	75 000,00€
TOTAL HT	1 097 489,00€

La commune a également mandaté La Poste pour capter les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et la fédération de judo a été sollicitée pour obtenir une subvention.

La commune de Cussey-Sur-l'Ognon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal doit voter pour :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les marchés avec les entreprises correspondantes et conventions à venir ;
- Attribuer les marchés aux montants et entreprises correspondantes ;
- Approuver le budget de l'opération et le plan de financement ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions conformément au plan de financement ci-dessus, auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la CAF du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de Grand Besançon Métropole, du SYDED et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération ;

-

Le conseil procède au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Retrait : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition

N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ESTIMATION PHASE APD	ENTREPRISE PROPOSEE	MONTANT OFFRE ATTRIBUEE
1	Désamiantage	52 500,00 €	PBTP	14 850,00 €
2	Démolition	37 700,00 €	BTT	23 857,00 €
3	Terrassement - VRD	129 816,50 €	PTP	178 028,50 €
4	Aménagements extérieurs	94 070,00 €	ALBIZIA	64 998,69 €
5	Gros œuvre	256 700,00 €	BTT	287 881,83 €
6	Charpente couverture	132 599,00 €	Goguillot et Touvrey	119 528,30 €
7	Etanchéité	35 269,00 €	SNCB	25 062,58 €
8	Menuiserie extérieure	84 966,00 €	GIRARD	90 192,50 €
9	Serrurerie	13 280,00€	OUDOT	32 585,40€
10	Menuiserie intérieure	42 974,00€	VDM	66 005,25€
11	Plafond doublage cloisons peinture	116 246,00€	Bisontine de peinture	108 915,78€
12	Chape carrelage faïence	20 534,00€	PREVITALI	22 655,85€
13	Sols souples	17 397,00€	TECHNOSOL	6 769,60€
14	Chauffage ventilation sanitaires	399 000,00€	PALISSOT	394 677,19€
15	Electricité	120 000,00€	CHABERT	72 839,62€
TOTAL		1 553 051,00€		1 506 410,58€

Calendrier prévisionnel de réalisation :

- Début des travaux : septembre 2025
- Livraison de l'ensemble (14 mois de travaux) : novembre 2026

Budget d'opération et plan de financement :

Coût marchés des travaux	1 506 410,58€ HT
Montant du marché de maîtrise d'œuvre (totalité de l'accord cadre)	179 560,00€ HT
Montant prévisionnel des frais annexes dont autres prestations intellectuelles, aléas et provisions pour révisions de prix	214 673,00€ HT
Autres frais (prestations intellectuelles, mobilier, frais de concours, frais de raccordements...)	31 250,00€ HT
TOTAL HT	1 931 893,58€

La TVA à la charge de la commune est de 5,5% pour la partie Presbytère- rénovation thermique, de 10% pour la partie Presbytère hors rénovation et de 20% sur le dojo, la chaufferie et les aménagements extérieurs.

Questions/points divers

1/ Projet d'hébergement de plein air

La commune a été approchée par GBM dans le cadre d'une étude lancée sur le Grand Besançon concernant les offres d'hébergement de plein air. Cette étude montre que cette offre est insuffisante et qu'elle mériterait d'être développée. 6 communes de GBM ont été ciblées dont la commune de Cussey pour l'installation de nombreux emplacements. Ce projet doit faire l'objet d'études supplémentaires et approfondies pour évaluer la faisabilité et l'intérêt de ce type de projet sous réserve que la commune donne son accord de principe.

La commune donne son accord de principe pour un nombre d'emplacement limité et sous réserve que la réalisation de ce projet ne nécessite pas la création de réseaux supplémentaires.

2/ Agents recenseurs

Le recensement aura lieu en 2026 et des agents recenseurs doivent être nommés à cette occasion. Mmes Lenfant et Strössler ont été contactées et sont en attente de la détermination des modalités de rémunération.

La commune perçoit de l'État une rémunération globale forfaitaire que le conseil propose de répartir de manière égale entre les deux agents recenseurs qui seront nommés.

3/ Subvention Ocondoubs

La commune a reçu un courrier de cette association afin de demander une contribution pour l'aider à mener ses actions en faveur des personnes atteintes du cancer. Sans remettre en cause le bien-fondé de son action et l'utilité des actions qu'elle mène, la commune a choisi de subventionner uniquement les associations communales, le budget ne permettant pas de pouvoir faire profiter d'aides spécifiques des associations extérieures.

4/ Autorisation Food truck

Une demande d'installation d'un kebab a été demandé à la commune le samedi soir.

Aucune autre installation n'étant demandée pour l'instant la commune accède à cette demande, la commune l'autorise à s'installer jusqu'à 23 heures.

5/ Été culturel Kinétochore

L'association Kinétochore propose la réalisation d'un spectacle subventionné en partie par la DRAC pour un montant de 3 500€. Il manquerait 1 500€ pour financer ce projet. L'association sollicite la commune pour participer à la réalisation de ce projet. Le conseil demande à l'association de formuler une demande de subvention formalisée comme pour toutes les associations communales. Cette demande pourra être étudiée au prochain Conseil Municipal.

6/ Recrutement

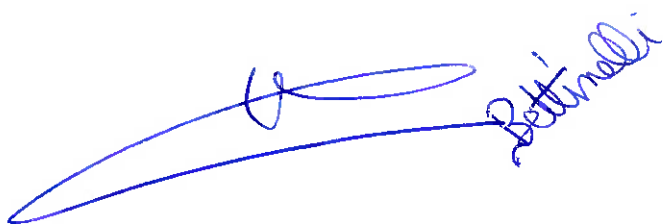
Après libération d'un poste d'agent technique et transformation du poste, un recrutement doit avoir lieu. L'offre a été publiée et les candidatures pourront être transmises jusqu'au 30 juillet. Les entretiens auront lieu courant août pour une prise de poste au 1^{er} septembre.

Le poste d'ATSEM est libéré. Un recrutement pourrait avoir lieu. Cependant, la configuration actuelle du poste intègre une partie de ménage des locaux scolaires.

La commune a choisi de recourir désormais à un prestataire extérieur pour la réalisation de ces tâches ménagères. En effet, le personnel communal qui effectuait ces tâches n'a pas donné satisfaction à l'équipe enseignante. Cela a entraîné de nombreuses difficultés et laisse à supposer que ce poste nécessiterait une modification.

Il est ainsi décidé de figer le poste pour l'instant et de ne procéder à aucun recrutement. Afin de pérenniser la présence de Mme Morero sur le poste d'ATSEM, il est prévu de lui proposer d'occuper ce poste pour toute la durée de l'année scolaire 2025/2026. Cette période laissera un délai nécessaire pour le conseil afin de réfléchir aux modalités de structuration de ce poste sur un plus long terme.

Fin de séance : 22h26

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bettinoli", with a long horizontal flourish extending to the left.